

Acceptation des risques par consentement.

Parascolaire en arts martiaux, Yoseikan Budo du Club de Karaté-Budo de Beauport.

Session hivernale 2019



Sous la direction technique de Sensei Jean Mercure, 4^e dan en Yoseikan Budo, le Club de Karaté-Budo offre des cours de cette discipline qui allie les traditions des arts martiaux à la modernité des sports de combat. Ainsi, les élèves pratiquent de techniques de percussion, (pied, genoux, mains, coudes, tête), de projections, d'immobilisations, d'armes recouvertes de mousse pour les petits et traditionnelles pour les plus vieux. *(Veuillez noter aussi que des techniques d'aikido et d'étranglement font partie de cette discipline et sont enseignées aux budokas à partir de 14 ans.)*

Le cadre des cours est tout à fait sécuritaire et très structuré. Des tatamis recouvrent le plancher et le Club fournit à ses membres l'équipement de protection : casque, gants, protège-tibias et pieds. De plus, les frappes sur la tête sont interdites aux moins de 11 ans. **Le Club, même en maximisant les mesures de protection, ne peut toutefois pas garantir qu'il n'y ait aucun risque à pratiquer cette activité.**

Consentement

Mon enfant est inscrit à un cours en arts martiaux en parascolaire à l'école aux Quatre-Vents.

Je consens à ce que mon enfant pratique ce sport et suis au courant de la nature et de l'intensité des risques inhérents au sport pratiqué.

Nom de l'élève : _____

Nom du parent : _____

Signature du parent : _____

